



PREFET DE L'ORNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE L'ORNE
NOR 2350-16-00103

***ARRETE MODIFIANT L'ARRETE
DU 19 DECEMBRE 2013 PORTANT
RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE
DE L'EAU DU SAGE ORNE MOYENNE***

Le PREFET de l'Orne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Orne National du Mérite,

VU le titre 1^{er} du livre II du Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-3 et suivants,

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et modifiant le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 1 septembre 1999 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE du bassin «Orne Moyenne»,

VU l'arrêté préfectoral du 30 Juin 2000 portant constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du S.A.G.E du bassin «Orne Moyenne»,

VU l'arrêté inter-préfectoral du 19 décembre 2013 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau, modifié par arrêtés du 22 décembre 2014 et du 5 juin 2015,

VU la délibération du Conseil Régional de Normandie du 8 février 2016,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CAPF du 8 octobre 2015 créant Flers Agglo,

CONSIDERANT le renouvellement général des Conseils Régionaux des 6 et 13 décembre 2015,

CONSIDERANT la création de la Région Normandie au 1^{er} janvier 2016,

CONSIDERANT la création de la commune nouvelle de Tinchebray Bocage au 1^{er} janvier 2015,

CONSIDERANT la création de la commune nouvelle de Athis Val de Rouvre au 1^{er} janvier 2016,

CONSIDERANT la proposition de représentants pour le collège des élus faite par l'association des maires de l'Orne le 13 octobre 2016,

CONSIDERANT le changement de dénomination de l'association Valorisation du Patrimoine Hydroélectrique Manche-Calvados-Orne en Valorisation du Patrimoine Hydroélectrique Normandie,

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires de l'Orne,

ARRETE :

ARTICLE 1 – L'article 1 de l'arrêté NOR 2350 13 00098 du 19 décembre 2013 modifié portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin «Orne Moyenne» est modifié comme suit :

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (28 membres)

Ce collège est modifié comme suit :

Représentants du Conseil Régional de Normandie (2 membres) :

Mme LAHALLE

Mme JOSSEAUME

Représentants nommés sur proposition de l'association des maires de l'Orne (7 membres)

Hubert GOUSSET	Tinchebray Bocage
Jean-Louis LENGLINE	Athis Val de Rouvre
Jean-Louis MARIE	Ferrière aux Étangs
Jean-Pierre SALLES	Briouze
Jacques MARTIN	Pointel
Jacques LEFORESTIER	Rônai
Pierre COUPRIT	Rânes

Représentants de collectivités concernées de l'Orne

La *Communauté d'Agglomération du Pays de Flers (CAPF)* devient **Flers Agglo**

Le reste des représentants de ce collège demeure inchangé.

II - Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (17 membres)

L'association Valorisation du Patrimoine Hydroélectrique Manche-Calvados-Orne est désormais dénommée Valorisation du Patrimoine Hydroélectrique Normandie.

Le reste des représentants de ce collège demeure inchangé.

III - Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (9 membres)

M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie ou son représentant

est remplacé par

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie ou son représentant.

M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Basse-Normandie ou son représentant,

est remplacé par

Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Normandie ou son représentant,

Le reste des représentants de ce collège et les autres collèges de la CLE demeurent inchangés.

Une version consolidée à la date du présent arrêté est annexée à celui-ci.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr.

ARTICLE 3 – Les dispositions des autres articles de l'arrêté NOR 2350 13 00098 demeurent inchangées.

ARTICLE 4 – MM. les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Orne et du Calvados, M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Orne, M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Orne et du Calvados.

Alençon, le 10 NOV. 2016

Le Préfet,


Isabelle DAVID

**ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 10 NOV. 2016 MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE ORNE MOYENNE
VERSION CONSOLIDÉE**

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (28 membres)

Représentants du Conseil Régional de Normandie

Mme LAHALLE

Mme JOSSEAUME

Représentants du Conseil Départemental de l'Orne

M. SENAUX

Mme COJEAN

Mme FROUEL

Représentants du Conseil Départemental du Calvados

Mme JACQ

Mme DEWAELE-CANOUEL

Mme DESQUESNE

Représentants nommés sur proposition de l'association des maires de l'Orne (7 membres)

Hubert GOUSSET
Tincebray Bocage

Jacques MARTIN
Pointel

Jean-Louis LENGLINE
Athis Val de Rouvre

Jacques LEFORESTIER
Rônai

Jean-Louis MARIE
Ferrière aux Étangs

Pierre COUPRIT
Rânes

Jean-Pierre SALLES
Briouze

Représentants de l'association des Maires du Calvados (7)

Laurence SERRURIER
Cossesseville

Maryvonne GUIBOUT
Pont D'Ouilly

André LECOQ
Le Mesnil-Villement

Jean-Claude LEROUX
Saint-Pierre-du-Bu

Jean-Paul HOUDAN
Goupillières

Serge LADAN
Saint-Rémy-sur-Orne

Jean TURMEL
Lassy

Représentants de collectivités concernées de l'Orne (3)

Flers Agglo

Yves GOASDOUE

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Houlme

Le Président ou son représentant en charge du suivi de la politique de préservation de la ressource

Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne

Le Président ou son représentant

Représentants de collectivités concernées du Calvados (3)

Communauté de Communes de la Suisse-Normande

Christophe CARRANO

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Laize

Jean VANRYCKEGHEM

Syndicat Mixte portant le Schéma de Cohérence Territorial de la Suisse-Normande

Le Président ou son représentant

II - Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (17 membres)

Chambres consulaires et représentations professionnelles :

- Chambre d'Agriculture de l'Orne (1 représentant),
- Chambre d'Agriculture du Calvados (1 représentant),
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Orne (1 représentant),
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Calvados (1 représentant),
- EDF / Unité de Production Centre (1 représentant),

- Fédération des Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA) de Basse-Normandie (1 représentant),
- Groupement Régional d'Agriculture Biologique de Basse-Normandie (1 représentant).

Associations et syndicats :

- Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (1 représentant),
- Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (1 représentant),
- Ligue de Normandie de Canoë-Kayak - représentation comité Calvados (1 représentant),
- Comité départemental du Tourisme du Calvados (1 représentant),
- UFC-Que Choisir de Caen (1 représentant),
- Association des Rivières et Acteurs pour les Moulins de Basse-Normandie et d'Ille-et-Villaine (1 représentant),
- Valorisation du Patrimoine Hydroélectrique Normandie (1 représentant),
- Syndicat départemental de la propriété privée rurale de l'Orne (1 représentant),
- Association Faune et Flore de l'Orne (1 représentant),
- Association Rivières et Bocages de Basse-Normandie (1 représentant)

III - Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (9 membres)

- Le Préfet du Bassin Seine-Normandie ou son représentant,
- Le Préfet de l'Orne ou son représentant,
- Le Préfet du Calvados ou son représentant,
- Le Directeur Départemental des Territoires de l'Orne ou son représentant,
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ou son représentant,
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie ou son représentant,
- Le Directeur Territorial et Maritime des Rivières de Basse Normandie - Agence de l'Eau Seine Normandie ou son représentant,
- Le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant.